

## RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS POUR

*une demande de crédit d'investissement de fr. 153'000.- pour la participation du Service des énergies à l'extension de son réseau de distribution de gaz sur le territoire de la Commune de Valeyres-sous-Montagny.*

Préambule .....	1
Rappels .....	1
Genèse du projet .....	1
Le projet .....	2
Devis des travaux .....	2
Demande de crédit d'investissement.....	3

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**PREAMBULE**

Notre communication CO09.08 du 19 juin 2009 vous informait de la décision municipale d'autoriser la mise en chantier anticipée des travaux nécessités par le démarrage du chantier ouvert par la Commune de Valeyres-sous-Montagny, sans attendre l'octroi formel du crédit d'investissement nécessaire.

**RAPPELS**Genèse du projet

La communication précitée exposait la genèse du projet :

*Dans sa séance du 7 mai 2009, la Municipalité a pris connaissance des contacts exploratoires noués entre le Service des énergies accompagné d'une délégation municipale et la Commune de Valeyres-sous-Montagny. Les intervenants ont examiné la possibilité d'étendre le réseau de distribution de gaz naturel de la Commune de Valeyres-sous-Montagny en relation avec des travaux entrepris par celle-ci.*

*La convention qui lie nos deux communes en la matière prévoit que la Commune de Valeyres-sous-Montagny prenne en charge le génie civil « pour autant que son coût ne soit pas disproportionné ». En l'occurrence, ce coût dépassait de fr. 40'000.- la limite supérieure ainsi admise, ce qui a amené le Service des énergies à étudier une autre solution plus économique. Ce complément d'étude explique ainsi le léger retard pris à saisir votre Conseil de cet objet.*

*Ayant ainsi admis le principe de profiter de la mise en chantier de travaux de réfection du Chemin des Crusilles, sur le territoire de Valeyres-sous-Montagny, pour y étendre le réseau*

de distribution du gaz, la Municipalité a chargé le Service des énergies de prendre immédiatement les contacts nécessaires et vérifier les devis préalablement établis. Les autorités de la Commune de Valeyres-sous-Montagny ont décidé de jouer le jeu en prenant à leur charge une importante part des frais de génie civil et le chantier s'est ouvert le 20 avril 2009 sous la direction du bureau Perret-Gentil + Rey & Associés SA.

### Le projet

Cette communication renseigne comme suit sur le projet lui-même :

*Le gaz sera acheminé à la pression de 5 bars jusqu'à Valeyres-sous-Montagny. Une station de détente sera aménagée au bas du Chemin des Crusilles et la distribution sera établie par un réseau à la pression de service de 50 mbar.*

*Les montants à prendre en charge par la Commune d'Yverdon-les-Bains se subdivisent en trois chapitres essentiels :*

- *les frais d'appareillage pour équiper la fouille commune au Chemin des Crusilles (basse pression);*
- *les frais inhérents au raccordement nécessaire entre le Chemin des Crusilles et le réseau existant (haute pression);*
- *les frais d'ingénieur pour la surveillance des travaux et autres charges administratives.*

*Pour la partie de fouille commune, la Municipalité de Valeyres-sous-Montagny a décidé de prendre à sa charge les frais de génie civil inhérent à la pose de la conduite. Ce faisant, elle manifeste sa volonté d'offrir l'énergie gaz à ses citoyens. Il n'en demeure pas moins que la Commune d'Yverdon-les-Bains devra elle aussi participer pour une part conséquente à cette dépense. Ces frais sont développés ci-dessous.*

*Une offre a été établie par l'entreprise Zmoos pour les travaux de raccordement entre le réseau existant et l'extension de Valeyres-sous-Montagny. Cette offre comprend toute la partie génie civil.*

*Une autre offre vient du bureau Perret-Gentil + Rey & Associés SA pour des frais d'ingénieur.*

*Enfin, le SEY a établi un devis pour la partie appareillage et quelques frais annexes.*

### Devis des travaux

Le coût de l'opération était alors estimé comme suit :

• Raccordement au réseau gaz, offre Zmoos	CHF	44'600.-
• Préparation terrain et maçonnerie pour station de détente gaz	CHF	6'000.-
• Appareillage, devis SEY	CHF	72'200.-
• Honoraires d'ingénieur, devis PRGAY	CHF	22'000.-
• Travaux divers, conventions, servitudes, etc. devis SEY	CHF	2'000.-
• Divers et imprévus, 5% du montant des travaux, arrondi	CHF	6'200.-
<b>Total général du devis</b>	<b>CHF</b>	<b><u>153'000.-</u></b>

**DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT**

Dans l'intervalle, les opérations complémentaires d'affinage du projet ont permis de confirmer l'estimation initiale du coût des travaux.

S'agissant de travaux au réseau de gaz, l'investissement sera amorti en 30 ans au plus. Les charges annuelles d'exploitation s'élèveront à fr. 10'800.- et comprendront les frais d'intérêts variables du capital investi, fr. 2'600.-, l'amortissement, fr. 5'100.-, et les frais d'entretien, fr. 3'100.- (2 %).

\*\*\*\*\*

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

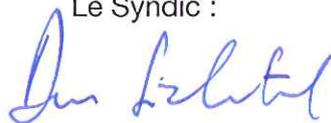
décide :

Article 1.- Un crédit d'investissement de fr. 153'000.- est accordé à la Municipalité pour couvrir la part incombant à la Commune d'Yverdon-les-Bains dans les travaux d'extension du réseau de gaz du Service des énergies sur le territoire de la Commune de Valeyres-sous-Montagny.

Article 2.- La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte no 4203 « SEY gaz Valeyres » et amortie en 30 ans au plus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



D. von Siebenthal

La Secrétaire :



S. Lacoste

Annexes : - plans de situation

Délégué de la Municipalité : M. C. Pillonel

